



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 12 mai 2025 à 19 heures, à la salle du conseil municipal au 2^e étage de la mairie, située au 145, rue Saint-Louis, à Saint-Eustache, le conseil sera saisi de la demande de dérogation mineure suivante:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none">Permettre de réduire la marge latérale minimale à 0,60 mètre, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige une marge minimale de 0,75 mètre. (DM 2025-0039)	135, rue Bellerive

Le conseil entendra toute personne intéressée par cette demande.

Fait à Saint-Eustache, ce 25^e jour d'avril 2025.

La greffière,
Isabelle Boileau